

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 20 juin 2019 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jean-Jacques Guisolan

20 h 15 vient de s'afficher à la montre de l'Huissier Stéphane Wenger qui fait signe au **Président Jean-Jacques Guisolan** qu'il est l'heure d'ouvrir cette séance. Il le fait en saluant très cordialement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette seizième séance de la législature 2016-2021, sixième de l'année 2018-2019, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance plénière et aux affaires de la commune.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux familles touchées par le deuil. **Le Président** souhaite une bienvenue particulière et salue la seule personne occupant le banc du public ainsi que les représentants de la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

69 membres sont convoqués et l'appel effectué par la scrutatrice Zagorska Ney et le scrutateur suppléant Marcel Savary, remplaçant la Conseillère Malgorzata Binggeli, scrutatrice excusée, fait constater la présence de 48 membres. 19 membres sont excusés. Il y a 2 absents. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Dès lors, **le Président** peut débiter par les préambules de l'ordre du jour.

Point a): Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune proposition de modification ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour sa collaboration et la qualité de son travail, spécialement pour celui-ci vu la longueur de la séance passée sous revue.

Point b): Correspondance

Trois courriers sont parvenus au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture.

Le premier, daté du 20 mai 2019, émane du Conseiller Jocelyn Canope, annonçant sa démission de la commission de gestion au 31 mai 2019. Avec, en annexe à ce courrier, copie du courrier échangé avec le Préfet, confirmant cette décision. (*Annexe 1*)

Le second, daté du 20 mai 2019, est envoyé par le groupe UDC, proposant le remplacement du Conseiller Jocelyn Canope à la commission de gestion par la Conseillère Sabine Pillonel. (*Annexe 2*)

Le troisième courrier, signé de la Municipalité, daté du 3 juin 2019, demande que le Conseil communal nomme un délégué au comité de la structure d'accueil préscolaire «Les Passerelles», en remplacement du Municipal Eric Küng, démissionnaire. (*Annexe 3*)

Point c: Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Monsieur Jocelyn Canope, démissionnaire

Suite à la proposition émise par le groupe UDC de remplacer le Conseiller Jocelyn Canope à la commission de gestion par **la Conseillère Sabine Pillonel**, le **Président** demande s'il y a d'autres candidatures. Cela n'étant pas le cas, il propose son élection à main levée, selon l'article 38, alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, ce qui est accepté.

C'est à l'unanimité que **la Conseillère Sabine Pillonel** est élue à la commission de gestion. Absente lors de cette séance, elle avait préalablement avisé le **Président** que, cas échéant, elle accepterait son élection.

Point d: Nomination d'un délégué au comité de la structure d'accueil préscolaire «Les Passerelles»

Suite à la requête de la Municipalité, en date du 3 juin 2019, le Conseil doit nommer un délégué à ce comité. Le **Président** donne lecture des échanges de courriels qu'il a eu à ce sujet, avec pour corollaire que tant le PSIP que le PLR revendiquent cette nomination (*Annexe 4*). Le PSIP propose la nomination du **Conseiller David Seem** alors que PLR présente **la Conseillère Aurélie Rapin**.

Avec deux candidats déclarés pour cette place, et sans autres candidatures manifestées, le **Président** ouvre la discussion avant de procéder au vote.

Le **Conseiller Christian Gauthier** présente la candidate du PLR, **la Conseillère Aurélie Rapin**, détentrice d'un Bachelor en soins infirmiers et, depuis deux ans, responsable de quarante collaborateurs dans l'EMS pour lequel elle travaille. Elle est actuellement en formation continue de conduite de travail en équipe. Ses compétences en cours d'acquisition seront un atout pour ce comité et remercie d'avance le Conseil de soutenir cette jeune femme motivée pour ce poste.

Le **Conseiller Sébastien Pedroli** précise que le groupe PSIP a décidé de présenter un candidat à cette élection de délégué du Conseil communal au comité de l'Association «Les Passerelles».

Il est bien conscient de la difficulté de la tâche, d'autant plus que le PLR a la majorité et dit pourquoi le groupe PSIP se lance dans cette élection qui pourrait paraître perdue d'avance. Il développe ensuite les arguments en faveur du candidat du PSIP, puisque la représentation actuelle est composée du Municipal PLR Julien Mora et du Municipal PSIP Eric Küng, trouvant alors logique que ce dernier soit remplacé par un membre du groupe PSIP. Dès lors, il se demande si c'est équitable que les deux représentants de la ville de Payerne soient deux représentants du PLR. Se poser la question c'est y répondre déclare le Conseiller Pedroli puisque, bien sûr que non, ce n'est pas équitable. Face à l'argument évoquant les accords de proportions mathématiques conclus entre les chefs de groupes en début de législature, il l'admet, tout en précisant que ces accords portent sur la composition des commissions ad hoc, selon une formule magique à quatre, deux, un. Il relève quelques exemples où cette formule n'est pas appliquée (commission de gestion ou de recours en matière fiscale, commission culturelle, notamment), montrant que finalement, la proportionnalité évoquée a été discutée entre les chefs de groupes. Pour tous ces motifs, il estime que ce siège revient au PSIP et maintient la candidature du **Conseiller David Seem**, Conseiller communal depuis de nombreuses années, qui a siégé longtemps à la commission des finances et a toutes les qualités pour représenter notre commune. En conclusion le Conseiller Pedroli demande que cette élection se déroule à bulletin secret.

Le Conseiller Christian Gauthier précise que si la Municipalité a décidé de déléguer une représentation du Conseil, il estime que la représentation majoritaire doit revenir au PLR afin de rester dans cette même logique.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et, conformément à la demande du Conseiller Pedroli et à l'article 57 alinéa 1 du Règlement du Conseil communal, le vote a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont comptés dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décidera.

48 bulletins de vote sont distribués et rentrés. Il y a un bulletin blanc et une voix éparse, la majorité absolue est donc de 25 voix. **La Conseillère Aurélie Rapin** est élue déléguée du Conseil communal au comité de la structure d'accueil «Les Passerelles» au premier tour par 26 voix. **Le Conseiller David Seem** obtient 20 voix.

L'élue est spontanément applaudie par l'assemblée.

Point e: Communications municipales

Tous les Conseillers et Conseillères ayant reçu trois communications écrites de la Municipalité, jointes à la convocation et une adressée par courriel en date du 17 juin 2019 (*Annexe 5*), **le Président** n'en fait pas lecture, se bornant à en donner les titres et invite chacune et chacun à intervenir, cas échéant, lorsque le titre est cité.

Comme il n'y a pas de questions, **le Président** demande à la Municipalité s'il y a des communications orales. Ce n'est pas le cas. **Le Président** peut dès lors passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Rapport de la déléguée du Conseil communal à la Commission culturelle

Cet objet n'appelant pas de votation, ce rapport et les comptes de la Commission culturelle ayant été envoyés par écrit (*Annexe 6*), le **Président** propose de ne pas en faire lecture et ouvre la discussion à leur sujet.

Celle-ci n'étant pas utilisée, le **Président** remercie la **Conseillère Josefa Jaquet**, déléguée du Conseil communal à la Commission culturelle, en lui rappelant toutefois que son rapport doit être signé avant envoi et que les comptes y soient joints.

Point 2: Rapport de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales

Les rapports relatifs à l'Entente intercommunale Payerne-Montagny, à l'ABSMAD et à l'ARAS Broye-Vully ayant été joints à la convocation de la présente séance, le **Président** n'en donne pas lecture, se contentant de passer en revue les titres desdits rapports, laissant toute liberté d'intervenir sur l'un ou l'autre de ces rapports.

La discussion n'étant pas utilisée, le **Président** remercie les membres de la Municipalité concernés de leur rapport.

Point 3: Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2018

Le **Président** appelle le **Conseiller Francesco Delle Donne**, président de la commission de gestion ainsi que les trois présidents de sous-commission, les **Conseillers et Conseillère Delphine Morisset, Serge Grognoz et Jocelyn Canope** pour la lecture de leur rapport.

Le **Conseiller Philippe Druey**, navré d'interrompre la lecture de ces rapports à son début, suggère que l'on s'abstienne de lire les quarante-trois pages constituant les rapports que chacune et chacun ont reçus. Il propose que ces rapports soient passés en revue point par point, permettant ainsi aux Conseillères et Conseillers souhaitant intervenir de le faire en temps voulu.

Cette proposition est acceptée, avec un avis contraire.

Concernant le point «Action ville propre», le **Conseiller Roland Bucher** relève que, selon le préavis 08/2017, un montant de Fr. 20'000.- sera mis au budget annuel afin de financer l'engagement d'une société de sécurité privée. Le **Conseiller Bucher** avait demandé que la Municipalité fournisse un rapport avant de pérenniser ce montant. Il se réjouit alors de constater, par le biais de la commission de gestion, qu'il ne sera plus recouru à cette entreprise de sécurité à l'avenir, faisant ainsi l'économie de Fr. 20'000.-.

Le **Conseiller Christian Gauthier** est interpellé par le chapitre évoquant le préavis 06/2017 sur la migration aux systèmes NEST et ABACUS. Il relève que, dans le cadre du budget, des ETP supplémentaires ont été mis à disposition pour assurer cette migration, et se fait du souci sur

les réels avantages du produit. Il rappelle les critères de choix que la Municipalité avait évoqués dans le préavis 06/2017, notamment une architecture applicative moderne, technologie moderne et respect des normes MCH2, saluée par la commission des finances. Le Conseiller Gauthier demande alors au Municipal responsable si l'on ne s'est pas trompé de produit et quelles sont les valeurs ajoutées pour les utilisateurs et quel est le plan d'action de la Municipalité. Sur la base de quoi il se réjouit d'entendre les réponses et de lire le rapport de gestion sur l'année 2019 à ce sujet.

Le Municipal Eric Küng relève qu'il y a peut-être eu un problème de compréhension avec la commission de gestion et précise que ABACUS est un programme de comptabilité qui donne satisfaction, bien que compliqué à mettre en place. Il précise que la gestion des rappels découle d'une volonté de la Municipalité de procéder sans acharnement. Quant à NEST, c'est un sous-programme qui a été développé pour des sociétés industrielles s'occupant de gaz, électricité et eau. Sa gestion a été mise en place d'entente avec le Municipal responsable du Service des eaux. Le Municipal détaille également les avantages du fonctionnement de ces systèmes dans les différents services qui les utilisent. Il y a des améliorations qui sont apportées au fur et à mesure de l'utilisation, offrant une plus-value certaine au fonctionnement des services.

La Conseillère Delphine Morisset reconnaît que la sous-commission n'a pas retenu toutes les finesses découlant des explications reçues au sujet de la migration de l'ERP et relève que les remarques soulevées ne découlent pas d'un problème de produit mais plutôt d'implémentation. Rapport aux normes de sécurité, ce n'est pas la commune qui est prise à défaut mais bien le canton qui a pris du retard pour les implémenter, soulevant le problème de communication directe. Néanmoins, la sous-commission a essayé de regarder d'une manière générale chaque secteur et a demandé que s'établisse de suite un leadership dans cette implémentation, ce qui fait actuellement cruellement défaut.

Le Conseiller Roland Bucher relève les soucis concernant la réfection de la Halle des fêtes avec notamment la cuisine et l'aération mais aussi par rapport aux préavis liés au parquet et au partage des responsabilités quant à la non-conformité du parquet posé puisque il est reconnu qu'il n'est pas adapté à l'utilisation de la Halle des fêtes. Dès lors le Conseiller Bucher demande où va-t-on?, combien doit-on remettre? et dans quel délai?

Le Municipal Julien Mora se dit dans l'impossibilité de donner de réponse chiffrée, ni en terme de délai concernant la réfection du parquet et répète que le rapport d'expertise donne des responsabilités partagées et qu'il n'est pas adapté à l'utilisation de la Halle des fêtes. Il a été reproché qu'aucune étude de conformité du parquet dans son utilisation, ainsi que la nature des produits et outils de nettoyage utilisés ainsi que la manière de l'entretenir n'ait été faite. Il a aussi été remarqué que la machine utilisée pour l'entretien ne devrait plus être utilisée sur ce parquet. Actuellement, la Municipalité est en train d'analyser et rechercher diverses solutions, avec tests. Il y a énormément de solutions qui se présentent mais la plus adéquate n'est encore pas trouvée. L'idée de lier la réfection du parquet avec celle de la cuisine n'est plus d'actualité, cette dernière ayant été repoussée. Par conséquent, la planification interne sera revue. L'utilisation de la Halle des fêtes continue, tout en sachant que le parquet va continuer à se dégrader mais il doit être protégé au maximum lors de

grandes manifestations telles que les Brandons ou le Comptoir, notamment, afin de le maintenir le plus longtemps possible. Mais une solution différente devra être trouvée.

Le Conseiller Daniel Sauterel a constaté que six palettes de parquet neuf sont entreposées dans l'enceinte de l'abattoir communal, devenu la dépotoir de la commune, précise-t-il au passage. Il se demande pourquoi il y a là six palettes de parquet neuf alors qu'il y a du souci avec le parquet actuel. Il se demande alors si le calcul de surface était juste et trouve que c'est dommageable pour les deniers de la commune.

Le Municipal Julien Mora précise que le parquet a été commandé pour l'entier du revêtement de la Halle des fêtes mais que, maintenant, il n'est pas opportun de refermer la Halle des fêtes pour effectuer l'utilisation du parquet neuf stocké à l'abattoir, d'autant plus qu'il n'est pas adapté.

Sans autres questions, **le Président** clôt la discussion et passa au vote sur les conclusions du rapport de gestion.

C'est à l'unanimité que la gestion 2018 de la commune de Payerne est acceptée.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2018;

Où le rapport de sa commission de gestion;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2018 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Le Président remercie la commission de gestion, son Président et les Présidents des sous-commissions pour leur travail.

Point 4: Rapport de la commission chargée de l'examen des comptes de l'exercice 2018

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Christian Gauthier**, président rapporteur de la commission des finances chargée de l'étude de ce préavis pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Gauthier pour son rapport et propose de procéder à la

lecture des comptes 2018 en ne citant que les têtes de chapitre à deux chiffres, dès la page 27 et invite les Conseillères et Conseillers à se manifester le cas échéant lorsque le point est cité.

Au terme de cette lecture, **le Président** ouvre la discussion générale.

Le Conseiller Roland Bucher, sans mettre en doute la véracité des comptes et de leurs chiffres, ni le travail du boursier, annonce qu'il refusera les comptes 2018. Notamment à cause de la récurrence du gros écart entre le budget et les comptes mais aussi par l'argumentation de la non facturation des taxes de raccordement eaux usées et eaux claires en raison de la reprise du poste de chef de service, en juillet 2018, qu'il trouve inacceptable.

Le Municipal André Jomini rappelle que la facturation concernant les égouts est une taxe unique de raccordement et non pas une taxe annuelle. Cette facturation n'a pu être effectuée en raison de l'entrée en fonction du nouveau chef de service au 1^{er} juillet 2018 et, les factures n'ayant pas pu être faites avant cette date, avec en plus un arrêt maladie ayant provoqué une surcharge de travail dans le dicastère. De plus, le service de la Mobilité ayant été attribué au dicastère, la mise en service de la nouvelle ligne de bus urbain, qui n'a pas été facile, a aussi contribué à ce retard qui, martèle le Municipal, n'est aucunement dû à de la mauvaise volonté. C'est donc une question de temps. Ce d'autant plus que la période de facturation a changé, passant de l'envoi de la facture à l'échéance de la construction, à son début maintenant, ceci pour des questions de disponibilité de crédit des propriétaires. Il n'y a donc pas péril en la demeure et l'envoi de ces factures va être effectué prochainement.

Le Conseiller Urs Berchtold au vu de la prochaine présentation par la Municipalité de la présentation du nouvel arrêté d'imposition et des importants bénéfiques successifs de ces dernières années, demande à la Municipalité de proposer une diminution de deux points d'impôts au minimum.

Le Municipal Eric Küng prend note de la demande du Conseiller Berchtold, reconnaissant qu'effectivement les résultats sont bons mais, en adéquation avec la commission des finances, il espère que cela va durer. Mais, si l'opportunité se présente, la Municipalité ira dans ce sens.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** clôt la discussion et procède au vote des conclusions de la commission des finances.

Les comptes 2018 de la commune de Payerne sont acceptés par 45 voix. Il y a deux avis contraires et une abstention.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu les comptes de l'exercice 2018 de la Commune de Payerne;

Ouï le rapport de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2018 de la commune de Payerne tels que présentés.
2. D'en donner décharge à la Municipalité.
3. D'en donner décharge à la Commission des finances.

Le Président remercie la commission des finances ainsi que son président de leur travail.

Point 5: Préavis 06/2019 – Rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité publique à l'Hôtel de Ville

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Urs Berchtold**, président rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Berchtold pour cette lecture et ouvre la discussion sur cet objet.

La discussion n'étant pas utilisée, **le Président** procède au vote des conclusions de ce préavis.

Le préavis 06/2019 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 06/2019 de la Municipalité du 1er mai 2019;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- Article 1:** d'autoriser le réaménagement des bureaux du secteur de la Sécurité publique au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, selon descriptif des travaux, pour un montant total TTC de Fr. 220'000.-;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant TTC de Fr. 220'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 220'000.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans;

Le Président remercie la commission et son président de leur travail.

Point 6: Election du bureau du Conseil communal pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil communal, le Conseil nomme chaque année en son sein, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante:

- a) Un président.
- b) Un premier et un deuxième vice-président.
- c) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Le Président rappelle que, selon l'article 13, alinéa 3 du Règlement du Conseil communal que, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut être tacite et que, cas échéant, mention doit en être faite au procès-verbal de la séance.

Pour l'élection du Président, **le Président Jean-Jacques Guisolan** donne la parole à la Conseillère Sandra Savary, présidente du groupe UDC. Elle présente la candidature du **Conseiller Jocelyn Canope**, né le 21 septembre 1966 à Saint-Claude, en Guadeloupe. Il est marié et père de deux enfants. Dès l'âge de 17 ans, il a vécu en France métropolitaine et a obtenu un Bac+4 en économie, suivi d'une maîtrise en gestion administrative du personnel et informatique. Il a également travaillé comme moniteur d'auto-école et comme surveillant à la prison de la Santé à Paris. Le candidat est en Suisse depuis 2006 et a été naturalisé en 2013. Actuellement, il exerce le métier d'agent de sécurité dans un centre de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Dans ses loisirs, il est membre de différentes associations comme un Conseil de communauté et il s'intéresse à tout ce qui touche à l'actualité politique, économique et sportive. Il sera candidat à l'élection au Conseil national lors des élections fédérales de cet automne. Il a également une passion pour l'informatique et Internet. Conseiller communal depuis 2016, il est membre de la commission de naturalisation et de la commission de gestion.

Il n'y a aucune autre candidature manifestée et, en application de l'article 13, alinéa 3 susmentionné, **le Conseiller Jocelyn Canope** est élu tacitement président de Conseil communal de Payerne, pour l'année 2019-2020, sous les applaudissements de l'assemblée. Félicité par **le Président**, il accepte son élection.

La candidature du **Conseiller Cédric Moullet** pour l'élection au poste de premier vice-président est présentée par le Conseiller Christian Gauthier au nom du groupe PLR. Le candidat est citoyen payernois depuis 2006, est né en 1974, marié et père de deux enfants. Suite à ses études en génie rural et mensurations à l'EPFL, il a travaillé dans le monde de la géoinformatique. En 2009, il s'est mis au service de l'Administration fédérale en gérant le

géoportail de Swisstopo. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il est vice-directeur de l'Office fédéral de l'informatique, responsable du Département analyses métiers et architecture de solutions. Il est également géomètre breveté et titulaire d'un MBA. Elu en 2011 au Conseil communal de Payerne, mandat qu'il a mis entre parenthèse durant deux ans afin de réaliser une formation professionnelle. Il a présidé le parti Radical payernois ainsi que le Broye Basket et il est membre de la Société des Tireurs à la Cible. Au niveau des loisirs, il apprécie les sports d'endurance comme le cyclisme, le VTT et le trail ou le ski de randonnée. Cédric Moullet s'engage volontiers en faveur d'un développement durable, pour ainsi assurer un avenir à nos enfants. Et il ne serait pas déçu que Payerne puisse être citée en exemple à ce sujet.

Comme il n'y a aucune autre candidature et, toujours en application de l'article 13, alinéa 3 du Règlement du Conseil, **le Conseiller Cédric Moullet** est élu tacitement à la première vice-présidence du Conseil communal de Payerne pour l'année courant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le Conseiller Moullet étant excusé à la présente séance, il a confirmé au Président que, cas échéant, il acceptait son élection.

Pour l'élection du deuxième vice-président, le Conseiller Djordje Ney, au nom du groupe des Socialistes et indépendants payernois, présente la candidature du **Conseiller Sébastien Pedroli**. Agé de 44 ans, le candidat vit en couple avec la maman de ses deux filles âgées respectivement de onze et neuf ans. Avocat de profession, il est également l'avocat-conseil de l'ASLOCA Fribourg et exerce diverses activités liées à son mandat. Il est membre du Conseil communal depuis 2011, il a déjà passé par pratiquement toutes les commissions permanentes du Conseil et siège actuellement au sein de la commission des finances. Au niveau associatif, il s'engage énormément pour les personnes en difficulté, à savoir au sein du Conseil de fondation Mérine qui s'occupe d'enfants ayant certaines difficultés et de l'EMS Les Noisetiers qui s'occupe de personnes âgées qui ont beaucoup de difficultés. Fan de football, inconditionnel, il est président de la commission de discipline de l'Association fribourgeoise de football (AFF) et membre de la commission de recours de la Ligue amateur.

Il n'y a pas d'autre candidature, c'est toujours en vertu de l'article 13, alinéa 3 du Règlement, que **le Conseiller Sébastien Pedroli** est élu tacitement au poste de deuxième vice-président du Conseil communal de Payerne pour l'année 2019-2020.

Sur demande du Président, le Conseiller Pedroli accepte son élection, sous les applaudissements de l'assemblée.

Pour l'élection de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants, **le Président** fait référence au tournus établi en début de législature. Les premiers seront issus des groupes PLR et PSIP et les seconds des groupes PSIP et UDC.

Le Conseiller Christian Gauthier présente, au nom du groupe PLR, la candidature du **Conseiller Marcel Savary** au poste de scrutateur. Payernois d'origine, né en 1956, marié et papa de deux filles et heureux grand-papa de quatre petits-enfants, il est Conseiller communal depuis 2016. Professionnellement, il est responsable du marketing dans une institution pour des personnes en situation de handicap.

C'est le Conseiller Sébastien Pedroli qui, au nom du groupe PSIP, présente la candidature au poste de scrutateur du **Conseiller Alphonse Manya** et au poste de scrutatrice suppléante, la **Conseillère Zagorska Ney**.

La Conseillère Sandra Savary, au nom du groupe UDC, présente la candidature au poste de scrutateur suppléant du **Conseiller Pierre-Alain Pantet**.

Aucun autre candidat n'étant présenté, **le Président** renonce à demander aux scrutateurs en poste lors de cette séance, **la Conseillère Zagorska Ney** et **le Conseiller Marcel Savary**, de se récuser puisque, conformément à l'article 13, alinéa 3 du Règlement du Conseil, ils sont élus tacitement, tout comme **les Conseillers Alphonse Manya** et **Pierre-Alain Pantet**, pour la législature courant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Point 7: Divers

Le Municipal Eric Küng tient à remercier les membres du Conseil d'avoir accepté les comptes de l'année 2018 et remercie également le boursier communal Monsieur Bernard Moreillon, présent dans les rangs du public, pour tout le travail effectué. Il se permet une parenthèse en expliquant que la différence entre budget et comptes est essentiellement due aux impôts des personnes physiques, surtout par rapport à des impôts que l'on ne maîtrise pas ou très peu. Il rappelle son affirmation, lors de l'élaboration du budget 2019, que la Municipalité avait mis un million de francs supplémentaire sur l'impôt des personnes physiques, afin d'être moins frileux et espère que cette décision est une bonne décision, non pénalisante pour la suite.

Le Conseiller Stéphane Perey déplore d'avoir découvert, au bord de notre magnifique Broye, à la hauteur des escaliers de la Maison de paroisse, une succursale de la déchetterie de l'enseigne Mac Donald, avec cartons et autres détritrus. Un endroit où il aime aller nourrir les canards avec ses enfants. Il demande si la Municipalité, à l'instar d'autres communes connaissant le même problème, ne pourrait pas intervenir par courrier ou autre, auprès de ce cette enseigne afin de sensibiliser ses clients. D'autant plus que l'endroit cité n'est pas unique dans la commune et que des déchets de cette même enseigne se retrouvent dans d'autres lieux.

Le Municipal André Jomini remercie le Conseiller Perey de ses remarques et avoue que celles-ci ne sont un scoop, ni pour la Municipalité, ni pour le Municipal responsable du dicastère. Par sa profession de paysan, le Municipal Jomini relève que des déchets de la même nature se retrouvent ailleurs le long des routes et dans les champs les bordant. La Municipalité a déjà eu des contacts avec cette entreprise et un courrier leur a également été adressé. La réponse est qu'ils font tout leur possible afin de tenter d'éviter cela. Quant à les faire sortir pour aller nettoyer les déchets laissés par leurs clients, c'est une autre démarche, avoue le Municipal. Il explique aussi les problèmes de déchets retrouvés dans les grilles et les égouts, problème connu et récurrent dont la Municipalité se préoccupe.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard se fait un plaisir d'inviter chacune et chacun, au nom de la Municipalité, à la verrée traditionnelle offerte à la Pinte communale «La Vente», à l'issue de cette dernière séance de l'année politique. Elle tient aussi à remercier le Conseil pour l'adoption des comptes et de la gestion 2018. Des remerciements auxquels elle associe tous les collaborateurs de la commune, au terme d'une année chargée, comme toutes ces dernières années d'ailleurs, avec les multiples projets qu'il y a à Payerne.

Le Président remercie Madame la Syndique pour cette invitation.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence et particulièrement pour l'excellente tenue des débats. Il rappelle la date du prochain Conseil prévu le 29 août 2019.

Respectant la tradition de la dernière séance de l'année politique pour le Président sortant, il tient à adresser quelques propos en guise de conclusion. Tout d'abord en paraphrasant ses prédécesseurs en confirmant que cette année de présidence fut riche:

«Riche en contacts, grâce à de multiples représentations, invitations ou délégations. Elles m'ont permis d'aller à la rencontre des Payernois, des dirigeants de nos entreprises locales, régionales, voire encore plus loin. De nos politiciens régionaux, cantonaux et fédéraux. Avec en point d'orgue la rencontre, le 1^{er} août 2018, du conseiller fédéral Guy Parmelin, élégamment accompagné par Mme ...Couchepin!!!

Riche en enseignements, par les découvertes faites lors de ces visites, tant à plusieurs de nos sociétés locales que je ne connaissais pas auparavant, qu'à celles que je connaissais déjà mais dont j'ignorais tout ou partie de leurs activités ou fonctionnement. Enseignements aussi sur le fonctionnement de notre commune, de notre canton et de notre pays. On croit parfois savoir beaucoup de choses, mais on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Cette année m'a donc aussi appris l'humilité.

Riche en expériences, humaines ou plus personnelles, prononcer mon discours du 1^{er} août du haut de l'estrade installée pour les festivités de "la Meule" chez nos irréductibles voisins des Hameaux, tirer au canon avec "Adélaïde", faire du stop avec notre Syndiques sous l'orage à Cossonay, suivre la route du Moût sur un char à cheval, découvrir les activités de la Fondation Verdeil, voir et entendre notre Jeunesse chanter "la belle Hortense" lors de la réception à la cave communale au Tirage, recevoir les nouveaux citoyens payernois ...et j'en passe. Tant de bons et beaux moments!

Riche aussi à travers vous. Pour nos séances, au cours desquelles j'ai aussi appris beaucoup, et surtout appris à mieux connaître beaucoup d'entre vous.

Etre le premier citoyen payernois est un honneur. Vous m'avez fait cet honneur en me nommant à ce poste et je vous en suis infiniment reconnaissant. Ce n'est pas sans une certaine appréhension que l'on aborde cette fonction. Mais j'ai découvert (bien que je m'en doutais) que je n'étais pas seul. Ce qui me permet d'aborder maintenant la partie des remerciements. A savoir au bureau, qui a été là quand j'en avais besoin, au Greffe municipal sur qui j'ai pu compter en toute circonstances, à mon secrétaire du bureau électoral pour son travail impeccable et la précision de ses indications, à notre Municipalité, à ma famille, à mon amie Helen pour sa patience et avoir supporté mes multiples absences et enfin à vous tous, Conseillers communaux, pour m'avoir hissé à ce perchoir et pour l'excellente tenue de nos débats malgré, parfois, de grosses divergences de vues.

Avant d'agiter une dernière fois la clochette, il me reste à souhaiter à mon successeur Jocelyn une année aussi riche que la mienne et, surtout, autant de plaisir que j'en ai eu».

Il est 21h54 (deux heures de moins que la précédente séance, précise le Président avec malice), je lève cette séance du conseil communal et souhaite à chacune et chacun un bel été et d'excellentes vacances.

C'est sous les applaudissements nourris de l'assemblée qu'il agite une dernière fois la clochette présidentielle.

Le Président:



Jean-Jacques Guisolan



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Annexe ①

Jocelyn Canope
Rue des deux Cantons 3
1530 - Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 - Payerne

Payerne, le 20 mai 2019

Objet : Démission de la commission de gestion

Monsieur le Président,

Pressenti pour prendre la présidence du conseil communal de Payerne, je me vois contraint de me retirer de la commission de gestion. En effet cette dernière (coges) est une commission dite de surveillance et donc susceptible de créer des conflits d'intérêts.

Soucieux de la bonne marche de notre conseil, je vous adresse par la présente ma démission de la coges, à compter du 31 mai 2019.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Jocelyn Canope



Annexe : copie correspondance avec le préfet.

Von: olivier.piccard@vd.ch
Sendedatum: 07/05/2019 - 18:05
An: sire66@bluewin.ch
Betreff: Mandats au sein du conseil communal de Payerne
Anhänge: image002.gif891 B
image003.gif4.3 KB
image004.gif12.3 KB
image005.gif20.2 KB

Monsieur,

Je vous remercie pour l'envoi de votre courriel qui a retenu toute mon attention.

La loi sur les communes (LC/175.11) ne précise rien sur la compatibilité des mandats que vous pourriez assumer au sein du conseil communal de Payerne.

Le règlement du conseil à proprement parler ne se prononce également pas sur ce thème.

En règle générale, la pratique au sein des législatifs communaux veut que le président du conseil ne siège pas dans d'autres commissions, en particulier dans les commissions dites de surveillance telle que la commission de gestion. Il me semble que cette pratique est judicieuse, notamment en regard du conflit d'intérêt potentiel que cela pourrait susciter.

Une exception pourrait concerner la commission de naturalisation qui n'est pas une commission du conseil : elle est nommée par la Municipalité et pourrait, moyennant accord de cette dernière, autoriser une dérogation à la pratique établie. Dans ce cas de figure, je laisse la municipalité se prononcer sur le fond.

D'une manière générale, et à titre d'information, les règlements de conseil de plusieurs communes excluent la participation de leur président à toute commission de surveillance. Même si cela n'est pas le cas à Payerne, il me semble opportun de vous en tenir à cette règle afin de pouvoir conduire les séances de conseil en toute indépendance !

Je demeure volontiers à disposition pour tout complément d'information.

Avec mes cordiales salutations.



Olivier Piccard – Préfet du district de la Broye-Vully
Rue du Temple 6 – 1530 Payerne
Tél : 026 – 557 37 37
olivier.piccard@vd.ch
www.vd.ch/

De : Canope Jocelyn et Renata [mailto:sire66@bluewin.ch]



Annexe (2)

Sandra Savary
Présidente de groupe
Imp. des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 mai 2019

Remplacement de Monsieur Jocelyn Canope à la commission de gestion

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jocelyn Canope de la commission de gestion, le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer pour le remplacer Madame Sabine Pillonel, membre UDC avec effet au 31 mai 2019.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Municipalité de Payerne



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Conseil communal
Monsieur le Président
Jean-Jacques Guisolan
Rue Mont Aubert 2
1530 Payerne

N/réf. 0519/100/711/SW/cm
(à rappeler dans toute correspondance)

Payerne, le 3 juin 2019

Nomination d'un délégué au comité de la structure d'accueil préscolaire « Les Passerelles »

Monsieur le Président,

Par la présente, la Municipalité de Payerne vous informe que Monsieur Eric Küng, Municipal, fort de son poste de président du Comité directeur de l'ARAJ, désire laisser son siège au sein du comité cité en titre.

De ce fait, la Municipalité souhaite que le Conseil communal soit représenté dans ce comité. Dès lors, nous vous remercions par avance de nommer un nouveau délégué au sein du Conseil communal payernois afin de reprendre ce siège.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :

S. Wicht

Copie va à : M. Eric Küng, Municipal
M. Julien Mora, Municipal

De: lesguisol@bluewin.ch
Date d'envoi: 13/06/2019 - 12:28
À: sandra.savary@bluewin.ch, cedric.moulet@gmail.com, sp@oberson-pedroli.ch
Objet: Comité "Les Passerelles"
Pièces jointes: Les passerelles, courrier Muni.pdf2.2 MB

Chers collègues Président(e)s de groupes,

Je trouve aujourd'hui, à mon retour de vacances, le courrier ci-joint adressé par la Municipalité.

Un représentant du Conseil Communal doit donc être nommé à ce comité. Comme il s'agit d'y remplacer le Municipal Küng, il me semble que cette place devrait revenir à un délégué issu du groupe PSIP (éventuellement UDC, le PLR y étant déjà représenté par le Municipal Mora).

Un point concernant cette nomination figurera aux préambules de l'ordre du jour de jeudi prochain, je vous laisse vous accorder à ce sujet et j'attends d'ici à mercredi une (ou des) proposition(s) de candidat.

Je vous souhaite à tous une belle fin de semaine, amicalement,

Jean-Jacques

De: sp@oberson-pedroli.ch
Date d'envoi: 18/06/2019 - 06:05
À: lesguisol@bluewin.ch, sandra.savary@bluewin.ch, cedric.moulet@gmail.com
Objet: RE: Comité "Les Passerelles"

Cher Président,

Je t'informe que le PSIP partage ton avis et présentera David Seem jeudi pour remplacer Eric Küng au comité les Passerelles.

Meilleures salutations

Sébastien

De : Jean-Jacques Guisolan [mailto:lesguisol@bluewin.ch]

Envoyé : jeudi, 13 juin 2019 12:28

À : Sandra Savary <sandra.savary@bluewin.ch>; Cédric Moulet <cedric.moulet@gmail.com>; Sébastien Pédroli <sp@oberson-pedroli.ch>

Objet : Comité "Les Passerelles"

Chers collègues Président(e)s de groupes,

Je trouve aujourd'hui, à mon retour de vacances, le courrier ci-joint adressé par la Municipalité.

Un représentant du Conseil Communal doit donc être nommé à ce comité. Comme il s'agit d'y remplacer le Municipal Küng, il me semble que cette place devrait revenir à un délégué issu du groupe PSIP (éventuellement UDC, le PLR y étant déjà représenté par le Municipal Mora).

Un point concernant cette nomination figurera aux préambules de l'ordre du jour de jeudi prochain, je vous laisse vous accorder à ce sujet et j'attends d'ici à mercredi une (ou des) proposition(s) de candidat.

Je vous souhaite à tous une belle fin de semaine, amicalement,

Jean-Jacques

De: cedric.moulet@gmail.com
Date d'envoi: 19/06/2019 - 13:36
À: lesguisol@bluewin.ch
Cc: sandra.savary@bluewin.ch, sp@oberson-pedroli.ch
Objet: Re: Comité "Les Passerelles"

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Le PLR ne partage pas cette interprétation et désire en rester aux règles fixées, à savoir une représentation du conseil communal proportionnelle aux nombres de sièges du conseil. Dès lors, le PLR présentera Aurélie Rabin à ce poste. Je remercie le PSIP de reconsidérer sa position pour tenir compte de l'accord du début de législature. Avec mes meilleures salutations,
Cédric Moulet

Le jeu. 13 juin 2019 à 12:28, Jean-Jacques Guisolan <lesguisol@bluewin.ch> a écrit :
Chers collègues Président(e)s de groupes,

Je trouve aujourd'hui, à mon retour de vacances, le courrier ci-joint adressé par la Municipalité.

Un représentant du Conseil Communal doit donc être nommé à ce comité. Comme il s'agit d'y remplacer le Municipal Küng, il me semble que cette place devrait revenir à un délégué issu du groupe PSIP (éventuellement UDC, le PLR y étant déjà représenté par le Municipal Mora).

Un point concernant cette nomination figurera aux préambules de l'ordre du jour de jeudi prochain, je vous laisse vous accorder à ce sujet et j'attends d'ici à mercredi une (ou des) proposition(s) de candidat.

Je vous souhaite à tous une belle fin de semaine, amicalement,

Jean-Jacques

--

Twitter: <http://twitter.com/cedricmoulet>

Linked In: <http://www.linkedin.com/in/cedricmoulet>



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 17 juin 2019

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**1. Promotion de la ligne de bus urbaine**

La ligne de bus urbaine à Payerne a été mise en service au début du mois de décembre 2018. Depuis, sa fréquentation a augmenté progressivement, se situant mois après mois non loin des prévisions effectuées initialement par l'entreprise CarPostal.

Pour favoriser son utilisation, des subventions dégressives, de l'ordre de 40% la première année, sont accordées par la Municipalité sur les abonnements mensuels et annuels. Il est également utile de rappeler qu'à l'achat d'un billet de train, le trajet en bus à Payerne est compris.

De plus, des campagnes de promotion ont été initiées par CarPostal, telles que cartes à gratter comme jeu concours distribuées dans le bus et donnant droit à des billets de transport gratuits.

Aujourd'hui, la Municipalité évalue la possibilité de gratuité de la ligne de bus pour certains jours de la semaine, le samedi par exemple, ou pour certaines catégories de personnes (enfants, AVS, etc...). Etant membres de la communauté tarifaire Frimobil, certains critères doivent être respectés à cet effet. Des contacts sont actuellement en cours avec CarPostal afin d'en définir plus précisément les contours.

Il est important de rappeler que si un service 100% gratuit est légalement possible, l'expérience faite par d'autres communes montre toutefois que le tarif n'est pas le premier critère pour le choix de transport, mais que c'est bien la qualité de l'offre (cadence, ponctualité, etc...) qui conditionne son attractivité. L'absence de tarif va même jusqu'à empêcher une évolutivité de l'offre, par manque de financement, ou devant alors difficilement intégrer une nouvelle tarification.

De plus, nous rappelons que la ligne de bus urbaine est fortement financée par la collectivité publique communale.

Enfin, la Municipalité analyse également les possibilités de renforcer la publicité de cette ligne de bus.

Dès que la Municipalité disposera des informations complémentaires nécessaires, visant à proposer un concept de promotion, une nouvelle annonce sera faite auprès du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :

S. Wicht

Commission culturelle
de et à
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 8 juin 2019

Rapport de la commission culturelle de Payerne sur la saison 2018 – 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant la saison 2018 – 2019 (septembre à juin), La Commission culturelle de Payerne :

- S'est réunie à plusieurs reprises pour délibérer et prendre diverses décisions,
- A accueilli 5 conférences d'Exploration du Monde, 2 séances par jour, à la salle Le Beaulieu facturées par la Migros à hauteur de fr. 8'000.-.
- A organiser une soirée « Meurtre & Mystères ».
- A co-organisé le bal du Petit-Nouvel'An avec la Société de développement pour fr. 2'258.60.
- Soutenu financièrement divers projets et sociétés locales.

Les soutiens financiers majeurs que la Commission culturelle a accordés à plusieurs projets ou sociétés locales sont :

- Red Pigs Festival participation déficit 2019 pour fr. 13'000.-
- Connaissance 3 pour fr. 3'000.-
- Cours d'improvisation théâtrales pour fr. 1'200.-
- Chorège « La geste des Saisons » pour 1'000.-
- La Lanterne Magique 2019 pour fr. 3'000.-

La Commission culturelle remercie chaleureusement la Municipalité et le Conseil Communal de Payerne pour la confiance accordée et le soutien financier qui lui permet de proposer ou soutenir diverses animations et manifestations dans notre cité.



Solde initial		Caisse	1000			fr.	4'624.25
04.05.2017		BCV	1020			fr.	69.05
		Total					fr. 4'693.30
01.05.2018	1	Subvention communale	4000	1020	fr.	35'000.00	fr. 35'069.05
02.07.2018	2	Soutien Noël 2018 (Schulé Lucette)	1020	3000	fr.	150.00	
	3	Soutien Connaissance 3	1020	3000	fr.	3'000.00	fr. 31'919.05
12.09.2018	4	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, comité	1000	3090	fr.	18.00	fr. 4'606.25
19.09.2018	5	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, second acompte(79 personne	1020	3010	fr.	1'900.00	fr. 30'019.05
29.09.2018	6	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, comité	1000	3090	fr.	28.25	
	7	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, décoration	1000	3010	fr.	81.60	
	8	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, personnel de service	1000	3010	fr.	670.00	
		Vente de boissons Meurtre & Mystères, vente boissons	4110	1000	fr.	1'210.00	fr. 5'036.40
08.10.2018	9	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, solde (82=79 + 3 personnes)	1020	3010	fr.	144.00	
	10	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, affiches	1020	3010	fr.	226.15	
	11	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, annonce La Broye	1020	3010	fr.	685.20	fr. 28'963.70
07.09.2018	12	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, permis vente alcool			fr.	-	
29.10.2018	13	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, repas	1020	3010	fr.	2'820.00	
	14	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, boissons soirée (Riond)	1020	3010	fr.	164.40	
	15	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, frais divers	1020	3010	fr.	120.00	
	16	Clôture Meurtre & Mystères, droit d'image	1020	3010	fr.	54.00	fr. 25'805.30
31.10.2018	17	Billetterie Meurtre & Mystères	4100	1020	fr.	5'910.00	
		Frais de manifestation Meurtre & Mystères, commission billetterie	1020	3010	fr.	295.50	
		Frais de manifestation Meurtre & Mystères, pose affiches	1020	3010	fr.	350.00	
		Soutien Meurtre & Mystères, OT	4110	1020	fr.	645.50	fr. 31'715.30
		Billetterie "Chassot" Meurtre & Mystères	4100	1000	fr.	1'330.00	
		Frais de manifestation Meurtre & Mystères, location salle	1000	3010	fr.	1'330.00	fr. 5'036.40
02.11.2018		Exploration Billets à 16.- (Mers du Sud)	4216	1000	fr.	320.00	
		Billets à 14.-	4214	1000	fr.	602.00	
		Billets à 10.-	4210	1000	fr.	60.00	
		Abonnements	4200	1000	fr.	1'075.00	
	18	Repas	1000	3120	fr.	160.00	fr. 6'933.40
29.11.2018	19	Virement Dépôt à la BCV	1000	1020	fr.	4'000.00	fr. 35'715.30
29.11.2018	20	Exploration Abonnements (via OT)	4200	1020	fr.	2'398.90	fr. 38'114.20
29.11.2018		Exploration Billets à 16.- (Italie)	4216	1000	fr.	208.00	
		Billets à 14.-	4214	1000	fr.	798.00	
		Billets à 10.-	4210	1000	fr.	10.00	
		Quittance "Résidents" Abonnements	4200	1000	fr.	100.00	
	21	Repas	1000	3120	fr.	185.00	fr. 3'864.40
03.12.2018	22	Frais de manifestation Meurtre & Mystères, boissons soirée (cave)	1020	3010	fr.	448.00	fr. 37'666.20
17.12.2018	23	Exploration Facture Migros Italie	1020	3100	fr.	1'600.00	
	24	Soutien Ligue St-Nicolas	1020	3000	fr.	500.00	
	25	Soutien Orchestre de chambre de la Broye	1020	3000	fr.	500.00	
	26	Soutien Cours d'improvisation théâtrale	1020	3000	fr.	1'200.00	fr. 33'866.20
31.12.2018	27	Résultat de clôture	1020	3104	fr.	27.25	fr. 33'838.95
31.12.2018		Billets concert du 31.12.2018	4100	1000	fr.	1'960.00	fr. 5'824.40
06.01.2019	28	Virement Dépôt à la BCV (billets concert 31.12.2018)	1000	1020	fr.	1'960.00	fr. 37'698.95
	29	Virement Dépôt à la BCV	1000	1020	fr.	1'900.00	fr. 1'964.40
15.01.2019	30	Billets concert du 31.12.2018	1000	4100	fr.	1'960.00	fr. 35'738.95
17.01.2019		Exploration Billets à 16.- (Jérusalem)	4216	1000	fr.	672.00	
		Billets à 14.-	4214	1000	fr.	938.00	
		Abonnements	4210	1000	fr.	140.00	
		Différence de caisse	4220	1000	fr.	54.00	
	30b	Repas	1000	3120	fr.	220.00	fr. 3'440.40
21.01.2019	31	Frais pour manifestations Boissons 31.12.2018	1020	3010	fr.	155.00	
	32	Exploration Facture Migros Mers du Sud	1020	3100	fr.	1'600.00	
	33	Soutien Chorège "La geste des saisons"	1020	3000	fr.	1'000.00	fr. 32'983.95
11.02.2019	34	Frais pour manifestations Eclairages 31.12.2018	1020	3010	fr.	90.00	fr. 32'893.95
14.02.2019		Exploration Billets à 16.- (Islande)	4216	1000	fr.	640.00	
		Billets à 14.-	4214	1000	fr.	1'736.00	
		Différence de caisse	4220	1000	fr.	4.00	
	35	Repas	1000	3120	fr.	145.00	fr. 5'667.40
17.02.2019	37	Virement Dépôt à la BCV	1000	1020	fr.	3'400.00	
	38	Virement Dépôt à la BCV	1000	1020	fr.	5.40	fr. 36'299.35
18.02.2019	36	Exploration Facture Migros Jérusalem	1000	3100	fr.	1'600.00	fr. 34'699.35
25.02.2019	39	Soutien Lanterne Magique	1020	3000	fr.	3'000.00	
	40	Soutien Festival d'impro (L. Cherbuin & A. Sumi)	1020	3000	fr.	1'000.00	fr. 30'699.35
14.03.2019		Exploration Billets à 16.- (Texas)	4216	1000	fr.	112.00	
		Billets à 14.-	4214	1000	fr.	938.00	
		Différence de caisse	4220	1000	fr.	10.00	
	41	Repas	1000	3120	fr.	290.00	fr. 3'032.00
25.03.2019	42	Soutien Orchestre de chambre de la Broye: tangos	1020	3000	fr.	500.00	
	43	Soutien Red Pigs 2019	1020	3000	fr.	13'000.00	fr. 17'199.35
08.04.2019	44	Soutien Mini-Théâtre	1020	3000	fr.	2'500.00	
	45	Exploration Facture Migros Islande	1020	3100	fr.	1'600.00	fr. 13'099.35
23.04.2019	46	Exploration Facture Migros Texas	1020	3100	fr.	1'600.00	fr. 11'499.35
24.04.2019	47	Soutien Tattoo 2018	1020	3000	fr.	1'212.40	
	48	Soutien Chanson des Hameaux, Moldavie 2019	1020	3000	fr.	500.00	fr. 9'786.95
13.05.2019	49	Soutien Bal du Petit Nouvel'An 2019	1020	3000	fr.	2'258.60	fr. 7'528.35
21.05.2019	50	Frais Présidente	1000	3090	fr.	181.00	fr. 2'851.00
A payer		Exploration Location Beauileu	1020	3110	fr.	4'500.00	fr. 3'028.35
Solde final		Caisse	1000				fr. 2'851.00
		BCV	1020			fr.	3'028.35
		Total					fr. 5'879.35
		Différence BCV				fr.	2'959.30
		Différence caisse					fr. -1'773.25

CHARGES		RECETTES		
Commission culturelle		Commission culturelle		
3000 Subventions de manifestations	fr. 30'321.00	4000 Subvention communale	fr. 35'000.00	
3010 Frais pour manifestations	fr. 9'533.85	4100 Billetterie manifestations	fr. 7'240.00	
3104 Frais bancaires	fr. 27.25	4110 Recettes diverses	fr. 1'855.50	
3090 Frais de comité	fr. 227.25	4104 Intérêts bancaires	fr. -	
Total (divers)	fr. 40'109.35	Total (divers)	fr. 44'095.50	Différence: fr. 3'986.15

Exploration du Monde		Exploration du Monde		
3100 Factures MIGROS	fr. 8'000.00	4200 Abonnements	fr. 3'573.90	84 abo.
3110 Locations salle	fr. 4'500.00	4216 Billets à 16.-	fr. 1'952.00	4 1/2 abo.
3130 Publicité	fr. -	4214 Billets à 14.-	fr. 5'012.00	122 billets
3120 Civilités Conférencier	fr. 1'000.00	4210 Billets à 10.-	fr. 210.00	358 billets
4220 Différence de caisse	fr. 58.00	4220 Différence de caisse	fr. 10.00	21 billets
3136 Taxe sur les spectacles	fr. -			
3170 Autres frais	fr. -			
Total (Explo du monde)	fr. 13'558.00	Total (Explo du monde)	fr. 10'757.90	501 billets
				933 spectateurs
				Différence: fr. -2'800.10

Charges totales fr. 53'667.35

Recettes totales fr. 54'853.40

Différence fr. 1'186.05

Meurtre & Mystère		Meurtre & Mystère		
3010 Locations salle	fr. 1'330.00	4100 Billets Chassot	fr. 1'330.00	
3010 Spectacle (2 x 1900.- + 144.-)	fr. 3'944.00 (a)	4100 Billetterie générale	fr. 5'910.00	<i>(a) 1'900.- dans comptabilité saison passée</i>
3010 Repas	fr. 2'820.00			
3010 Boissons	fr. 612.40	4100 Vente boissons	fr. 1'210.00	
3010 Frais OT (billetterie, affichage)	fr. 645.50	3010 Dons OT	fr. 645.50	
3010 Frais divers	fr. 1'836.95			
3090 Frais de comité	fr. 46.25			
3010 Taxe sur les spectacles	fr. -			
Total	fr. 11'235.10	Total	fr. 9'095.50	Différence: fr. -2'139.60

Bilan			
Caisse au 11.05.2018	fr. 4'624.25		
BCV au 30.04.2018	fr. 69.05		
Total	fr. 4'693.30		
Caisse au 19.04.2019	fr. 2'851.00	Charges saison 2018-2019	fr. 53'667.35
BCV au 2019	fr. 3'028.35	Recettes saison 2018-2019	fr. 54'853.40
Total	fr. 5'879.35		
Différence	fr. 1'186.05	Différence	fr. 1'186.05